

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 19 octobre 2026 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de
délégués titulaires
présents : 23/38

L'an deux mille vingt-six le dix-neuf du mois d'octobre, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 7

Etaient présents :

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 30

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme DECUIGNIERES Sylvie, M. DALOZ Jean-Pierre, Mme DORMEYER Sonia, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. MARLIN Patrice, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. TROSSAT Alix, M. GALOPIN Christophe, M. CHALOIN Frédéric, M. GUIGUE Christian, M. COUCHOUX Pascal, M. MOREY Pascal, Mme SIMONNET Chantal, M. SKRZYDLEWSKI Franck, Mme ROBELIN Nadine, M. RISSE Arnaud, M. NALTET Jean-Luc, M. FICHET Didier, M. FROMONT Jean-Michel

Date de la
convocation :
12/10/2026

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BONIN Jacky, Mme CHARVIEUX Claudine (Pouvoir de M. CANET Jean-Luc), M. GEOFFROY Ludovic, M. CLERC Pascal, M. VILLEROT Patrick, Mme ESTELA Christiane, Mme THOMET Sandra

Secrétaire de séance : Mme DORMEYER Sonia

Délibération n°2026-053 : Procès-verbal du Comité syndical du 6 juillet 2026

M. le Président appelle les membres du comité syndical à arrêter le procès-verbal du Comité syndical du 6 juillet 2026.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **ARRETE** le procès-verbal de la réunion du comité syndical qui s'est tenue le 6 juillet 2026 à 17h30.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le
Publié sur le site internet du syndicat le*

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 19 octobre 2026 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

**Nombre de
délégués titulaires
présents : 23/38**

L'an deux mille vingt-six le dix-neuf du mois d'octobre, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

**Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 7**

Etaient présents :

**Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 30**

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme DECUIGNIERES Sylvie, M. DALOZ Jean-Pierre, Mme DORMEYER Sonia, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. MARLIN Patrice, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. TROSSAT Alix, M. GALOPIN Christophe, M. CHALOIN Frédéric, M. GUIGUE Christian, M. COUCHOUX Pascal, M. MOREY Pascal, Mme SIMONNET Chantal, M. SKRZYDLEWSKI Franck, Mme ROBELIN Nadine, M. RISSE Arnaud, M. NALTET Jean-Luc, M. FICHET Didier, M. FROMONT Jean-Michel

**Date de la
convocation :
12/10/2026**

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BONIN Jacky, Mme CHARVIEUX Claudine (Pouvoir de M. CANET Jean-Luc), M. GEOFFROY Ludovic, M. CLERC Pascal, M. VILLEROT Patrick, Mme ESTELA Christiane, Mme THOMET Sandra

Secrétaire de séance : Mme DORMEYER Sonia

Délibération n°2026-054 : Décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans le cadre de la délégation de pouvoirs que le comité syndical a accordé au Président du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne par délibérations du 18 mai 2026, Monsieur le Président rend compte des décisions.

DECISIONS DU PRESIDENT pour la période du 23 juin au 5 octobre 2026 :

Dépenses :

Budget principal :

- La Poste : affranchissements (mois de juin, juillet et août) : 174,89€ TTC ;
- Bruneau : fournitures de bureau : 1 133,79€ TTC ;
- SPAR Louhans : Frais réception réunions : 176,04€ TTC et moment convivialité agents-élus : 55,91€ TTC ;
- Traiteur Michelet : frais de réception moment de convivialité agents-élus : 176€ TTC
- XEFI Lons-le Saunier : Installation photocopieur : 120€ TTC et signature contrat de location 5 ans : 1 137€ HT par trimestre ;
- CCAS Cuisery : prestation « Mieux Manger pour Tous » : 310€ TTC ;
- CCAS Louhans-Chateaurenaud : prestation « Mieux Manger pour Tous » : 2 120€ TTC ;
- URPS Médecins libéraux en Bourgogne Franche-Comté : location stand « Rencontre avec la Médecine Libérale » à Beaune le 21 novembre 2026 : 500€ TTC
- Est Bourgogne Média : Abonnement annuel Journal de Saône-et-Loire : 401€ TTC ;
- Crédit Agricole Centre Est : Intérêts débiteurs ligne de trésorerie : 136,61€ TTC ;

Budget annexe Régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne :

- La Poste : affranchissements pour 557,93 euros TTC (mai, juin et juillet 2026) ;

- ALLIANZ : Cotisations annuelles pour l'assurance des locaux des 4 Bureaux d'Information Touristique : 2 145,63 euros TTC ;
- XEFI Lons-le Saunier : Installation photocopieur : contrat de location 5 ans : 786 euros HT par trimestre ;
- AME Jura Bureautique : fournitures administratives : 490,94 euros TTC ;
- Decomatic : achat de pochettes pour le dépôt des espèces dans le cadre des régies : 126,60 euros TTC ;
- SPAR : achat de produits d'entretien pour 18,30 euros TTC et 27,10 euros TTC, achat de boissons pour les visites nocturnes de Louhans et Cuiseaux : 31,93 euros TTC ;
- Centrakor : achat de petit équipement et fournitures : 71,73 euros TTC et achat de fournitures pour les vitrines des BIT : 11,85 euros TTC ;
- Cristal Pressing : nettoyage 8 chemises OT pour les saisonniers : 44 euros TTC ;
- Cycles Fachinetti : Forfait révision des 4 VAE de l'Office de Tourisme et changement chambre à air : 251,80 euros TTC ;
- ACTIVX :
 - Intervention sur imprimante au BIT de Cuisery : 159,60 euros TTC ;
 - Achat d'une souris et d'un chargeur pour ordinateur portable : 98 euros TTC ;
 - Abonnement anti-virus pour 1 année sur 7 postes informatiques : 315 euros TTC ;
- Headlight Consulting : réalisation d'un audit pour l'obtention de la marque « Destination d'Excellence » : 1 270 euros TTC (après participation de 500 euros de la MASCOT BFC) ;
- EBRA médias : publicité web et réseaux sociaux Bress'Addict ! 2026 : 589,68 euros TTC ;
- L'Indépendant du Louhannais et du Jura :
 - o Bandeaux « Corniotte en Fête » les 08 mai 2026 et 12 mai 2026 : 616,90 euros TTC ;
 - o Publicité Bress'Addict ! 2026 dans le guide été : 477,60 euros TTC ;
 - o Insertions publicitaires Bress'Addict ! 2026 en juillet et août : 4 402,30 euros TTC ;
- Radio Bresse : messages publicitaires pour la communication Bress'Addict ! 2026 : 874,80 euros TTC ;
- PRINTIES :
 - o Création graphique et fabrication des outils de promotion « Bress'Addict » 2026 : 2 354,40 euros TTC ;
 - o Création graphique de la carte randonnées, du plan touristique de Cuiseaux, des sets de table et programme Bress'Addict 2026 : 3 312 euros TTC ;
 - o Impression de 50 tickets visites guidées – Régie de Louhans : 34,80 euros TTC ;
 - o Achats d'articles pour la boutique : 66 euros TTC ;
- Estimprim :
 - o Impression de 3 500 programmes Bress'Addict pour 546 euros TTC ;
 - o Impression de 20 000 sets de table Bress'Addict pour 1 075,20 euros TTC ;
 - o Impression de 5 000 plans de visite de Cuiseaux pour 852 euros TTC ;
 - o Impression de 10 000 plans de visite de Louhans-Châteaurenaud pour 1 122 euros TTC ;
- SAS PAO2 (Vaévient) : insertion double page dans l'édition 2026 du magazine Vaévient : 1 920 euros TTC ;
- Weedigital : formules Weebnb 2026 : disponibilités et sites web pour les partenaires : 1 440 euros TTC ;
- Le Camping des Bords de Seille à Cuisery : accueil presse Rustica du 06 mai 2026 : 26,90 euros TTC ;
- Objetrama : outils de communication Bress'Addict ! 2026 : 750 éventails et 100 ecocup : 1 291,20 euros TTC ;
- SACEM : droits d'auteur « Garçon, la note ! » 2026 : 483,73 euros TTC ;
- Contrats de cession des groupes dans le cadre de « Garçon, la note ! » 2026 :
 - o L'Aube des Libellules : concert Odette et Raoull – L'Eden Bar à Simard le 1^{er} juillet : 550 euros TTC ;

- Association OSE : concert de The Boys Friends – Le Lithana à Ouroux-sur-Saône le 3 juillet : 550 euros TTC ;
- Jean-Baptiste MOURILLON : concert de John M – Le Bourgogne à Cuiseaux le 8 juillet 2026 : 550 euros TTC ;
- Ils Scènent : concert de What the folk – L’Hecto Brew Pub à Louhans-Châteaurenaud le 10 juillet : 500 euros TTC ;
- Association Toutazicmu : concert de Salsa Libertad – Camping des Bords de Seille à Cuisery le 15 juillet 2026 : 600 euros TTC ;
- La Cookiserie : concert de Swungy cookie – Le Bistrot Gourmand à Cuiseaux le 17 juillet 2026 : 550 euros TTC ;
- Lacerta : concert de « Back & Chords » - Les 4 chemins à Sens-sur-Seille le 22 juillet 2026 : 500 euros TTC ;
- Vibrations sur le fil : concert de Zorito - La Poularde à Louhans le 24 juillet 2026 : 450 euros TTC ;
- Association Actes et Fractures : concert de Loup feat Serpico – La Bonardière à Bouhans le 29 juillet 2026 : 500 euros TTC ;
- Belka : concert de The Hillockers – L’Auberge bressane à Serley le 31 juillet 2026 : 600 euros TTC ;
- Le Terrier productions : concert d’Alex Toucourt – Le Marvans à Mervans le 5 août 2026 : 550 euros TTC ;
- Ça va bien se passer : concert de Blues Keen – Le Ptit Chapelat à La Chapelle-Naude le 7 août 2026 : 550 euros TTC ;
- La caisse à clous : concert de The Grasslers – Chez Nanou à La Chaux le 12 août 2026 : 650 euros TTC ;
- Les Grands Jours Factory : concert de Redwood Factory – Comme à la Maison à Saint-Vincent-en-Bresse le 14 août 2026 : 500 euros TTC ;
- Cubason Music : concert de Cuba Son – Le Doubs Rlvage à Charette-Varennnes le 19 août 2026 : 550 euros TTC ;
- Association La Grillasse : concert de Gitché Manito - « Chez Grand-Papa » à Simandre le 21 août 2026 : 550 euros TTC ;
- Violon dingue : concert de Mellis & the swing lovers – Brasserie du Port à Louhans le 26 août 2026 : 650 euros TTC ;
- Association FBH Rock Factory : concert de Flying boobs in a hurricane – Le Petit Bistrot à Montpont-en-Bresse le 28 août 2026 : 550 euros TTC ;
- Comité Interprofessionnel de la Volaille de Bresse : achats d’articles pour la vente boutique : 406,50 euros TTC et 350 euros TTC.

Dépenses réalisées dans le cadre de la régie d’avance :

- Carburant : 149,48 € TTC ;
- Publication sponsorisée Bress’Addict sur Facebook : 198,05 TTC ;

Délégations pour la préparation et la mise en place des billetteries au sein des régies « Boutique et prestations de services » pour l’Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne :

- Cuiseaux Pays des Peintres : billetterie des pass de la Biennale des Arts 2026 à Cuiseaux : commission de 3% sur le prix de vente des pass ;
- Rotary Club de Louhans : billetterie pour la soirée « L’Art à l’Europe » le 2 octobre à l’Auberge de l’Europe à Louhans-Châteaurenaud : commission de 3 % sur le prix de vente du billet ;

Ressources humaines :

- Contrat à durée déterminée de 3 ans au 1er septembre 2026 pour le poste de chargé de mission santé ;
- Renouvellement d’un contrat à durée déterminée dans le cadre d’un remplacement temporaire d’un agent contractuel sur le grade d’adjoint administratif, du 01/09/2026 au 28/02/2027 : Conseiller en séjour à temps non complet 30/35ème ;

Arrêtés du Président

- Nomination d'un mandataire pour la régie de recettes « Boutique et prestations de services » du Bureau de Cuiseaux du 15 avril au 31 août 2026 et du 1er septembre 2026 au 28 février 2027 ;
- Nomination d'un mandataire pour la régie de recettes « Boutique et prestations de services » du Bureau de Louhans du 15 juin 2026 au 30 septembre 2026 ;

Divers :

- Signature, le 16 septembre 2026, d'une convention cadre « Prévention de la perte d'autonomie 2026-2028 en Bresse bourguignonne » suite aux demandes de financement auprès de la CFFPA ;
- Signature, le 17 septembre 2026, d'une lettre de soutien au projet MOBIPREV suite à la collaboration engagée entre l'organisme Hocoia et la CPTS de la Bresse bourguignonne pour son projet de Médicobus au titre de l'appel à manifestation d'intérêt « Offre innovante en santé délocalisée et en télémédecine » dont l'opérateur est la Banque des Territoires dans le cadre de France 2030 ;
- Signatures de conventions, dans le cadre d'Octobre Rose du 4 octobre 2026 avec la totalité des bénéfices reversée à l'association de lutte contre le cancer, pour des dons à l'association sportive laïque louhannaise :
 - o Lions Club de Bresse (500 euros) ;
 - o Crédit Mutuel (500 euros) ;
 - o Cabinet SOGEST (300 euros) ;
 - o Husson Assainissements (500 euros) ;
 - o AL-KO SAS (500 euros)
- Signature le 5 octobre 2026 d'une convention de partenariat avec la Sauvegarde 71 à travers son CSAPA (Centre de Soins et d'Accompagnement et de la Prévention en Addictologie) dénommé KAIRN 71 qui demande à ce que le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne s'engage sur :
 - o La coordination de la SISM 2026 (invitation des partenaires, mise en place des réunions de travail de réflexion, préparation d'une série d'animations à destination du public de la Bresse bourguignonne, communication sur les animations) ;
 - o Le portage particulier du projet « Connectés en famille » ;
 - o La mise à disposition d'une salle pour l'animation des ateliers à CUISERY le 7 octobre 2026 et à PIERRE-DE-BRESSE le 14 octobre 2026 ;
 - o La mise à disposition des jouets de pistolets lumineux pour la réalisation d'un atelier sous la supervision de l'animateur du Kairn ;
 - o La réalisation d'un bilan à la fin des actions d'animation avec les professionnels concernés (un pour la SISM en général et un pour « Connectés en famille » en particulier).

Le comité syndical **prend acte** des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le
Publié sur le site internet du syndicat le*

DONT ACTE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 19 octobre 2026 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de
délégués titulaires
présents : 24/38

L'an deux mille vingt-six le dix-neuf du mois d'octobre, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués
suppléants ayant
voix délibérative : 6

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme DECUIGNIERES Sylvie, M. DALOZ Jean-Pierre, Mme DORMEYER Sonia, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. MARLIN Patrice, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. TROSSAT Alix, M. GALOPIN Christophe, M. CHALOIN Frédéric, M. GUIGUE Christian, M. COUCHOUX Pascal, M. MOREY Pascal, Mme SIMONNET Chantal, M. SKRZYDLEWSKI Franck, M. JACQUARD Sébastien, Mme ROBELIN Nadine, M. RISSE Arnaud, M. NALTET Jean-Luc, M. FICHET Didier, M. FROMONT Jean-Michel

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 30

Date de la
convocation : 12/10/2026

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BONIN Jacky, Mme CHARVIEUX Claudine (Pouvoir de M. CANET Jean-Luc), M. GEOFFROY Ludovic, M. CLERC Pascal, M. VILLEROT Patrick, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : Mme DORMEYER Sonia

Délibération n°2026-055 : Révision du Schéma de Cohérence territoriale Air Énergie Climat (SCoT-AEC) : débat sur les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

- *Vu le code général des collectivités territoriales ;*
- *Vu l'article L.141-3 du code de l'urbanisme qui précise que le projet d'aménagement stratégique définit les objectifs de développement du territoire à un horizon de 20 ans ;*
- *Vu l'article L.143-18 du code de l'urbanisme qui prescrit qu'un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public prévu à l'article L.143-16 sur les orientations du projet d'aménagement stratégique au plus tard quatre mois avant l'examen du projet de schéma ;*
- *Vu la délibération n°2024-056 du 30 septembre 2024, prescrivant la révision du SCoT et l'élaboration d'un SCoT valant PCAET ;*
- *Considérant la présentation des orientations générales du PAS aux personnes publiques associées à l'élaboration du SCoT-AEC ;*
- *Considérant les 4 réunions de présentation des orientations générales du PAS aux élus des 4 communautés de communes ;*
- *Considérant le document ci-annexé mis en débat ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 5 octobre 2026 ;*

M. le Président indique que le Syndicat mixte a engagé la révision générale de son Schéma de Cohérence territoriale par délibération en septembre 2024.

Afin de renforcer la synergie entre les politiques d'aménagement et les politiques de lutte contre le réchauffement climatique tout en réalisant des économies d'échelle, il a été décidé d'ajouter un volet Air Energie Climat, en élaborant un SCoT-AEC (Air Énergie Climat), comme le prévoit l'ordonnance n°2020-744 du 17 juin 2020.

Suite à la finalisation d'un diagnostic territorial ayant abouti à l'identification et la priorisation des enjeux pour le SCoT-AEC, le Syndicat mixte a élaboré son projet d'aménagement stratégique (PAS), qui, comme le précise l'article L.141-2 du code de l'urbanisme, composera le futur SCoT avec le document d'orientations et d'objectifs (DOO), le plan d'action Air Energie Climat et les annexes.

Conformément à l'article L.141-3 du code de l'urbanisme, le PAS définit les objectifs d'aménagement et de développement du territoire à l'horizon de 20 ans, sur la base du diagnostic. Les orientations du PAS, qui visent à placer la santé des habitants et de l'environnement au cœur du projet, conforter l'attractivité économique du territoire pour soutenir l'emploi local et projeter le territoire dans une trajectoire plus sobre, sont structurées en 3 axes comprenant chacun différents objectifs :

AXE 1 : POUR UNE MEILLEURE QUALITE DE VIE DANS UN TERRITOIRE DE PROXIMITE

- Orientation 1 : Un territoire équilibré et accessible
 - *Objectif 1 : Chercher les complémentarités entre les communes pour répondre aux besoins des habitants*
 - *Objectif 2 : Organiser l'accès aux équipements et services dans toutes les parties du territoire en s'appuyant sur l'armature territoriale et les centres-bourgs*
- Orientation 2 : Un territoire d'opportunités pour les habitants
 - *Objectif 1 : Développer une économie basée sur la valorisation des ressources locales pour des emplois essaimés sur l'ensemble du territoire*
 - *Objectif 2 : Conforter les sites prioritaires de développement économique les plus attractifs*
 - *Objectif 3 : Développer l'emploi résidentiel qui fournit aussi des services aux habitants*
- Orientation 3 : Un territoire inclusif et solidaire
 - *Objectif 1 : Adapter, améliorer et diversifier l'habitat*
 - *Objectif 2 : Rapprocher les ménages des centres-bourgs*

AXE 2 : POUR UN MEILLEUR CADRE DE VIE DANS UN TERRITOIRE A L'AUTHEENTICITE BRESSANE PRESERVEE

- Orientation 1 : Un patrimoine naturel bressan à valoriser pour répondre au bien-être des habitants
 - *Objectif 1 : Préserver la trame naturelle locale, support de santé environnementale globale*
 - *Objectif 2 : Valoriser les motifs identitaires qui font la fierté et la qualité de vie en Bresse*
 - *Objectif 3 : Limiter la dégradation de ces espaces naturels et agricoles*
- Orientation 2 : Un territoire qui améliore sa performance environnementale dans un contexte de changement climatique
 - *Objectif 1 : Anticiper les conséquences du changement climatique et valoriser le bien-être et la santé des habitants*
 - *Objectif 2 : Considérer l'eau comme une ressource rare à traiter et optimiser*
 - *Objectif 3 : Améliorer l'équilibre énergétique du territoire*

AXE 3 : POUR UN TERRITOIRE ADAPTE AUX NOUVEAUX MODES DE VIE ET AUX TRANSITIONS

- Orientation 1 : Des habitudes de consommation à orienter par l'aménagement
 - *Objectif 1 : Valoriser l'agriculture comme un pilier de la production locale et de l'alimentation*
 - *Objectif 2 : Anticiper l'évolution du commerce pour permettre son maintien en proximité et garantir un accès quotidien à l'alimentation et services essentiels*
- Orientation 2 : Des interactions sociales à faciliter
 - *Objectif 1 : Mobiliser les espaces collectifs comme supports de rencontre*
 - *Objectif 2 : Lutter contre l'isolement social*
- Orientation 3 : Des habitudes de mobilité à accompagner par l'aménagement

- *Objectif 1 : Favoriser les mobilités actives en cœur de bourg et entre les communes*
- *Objectif 2 : Proposer des alternatives à la mobilité individuelle véhiculée et carbonée*

Le comité syndical **prend acte** du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement stratégique (PAS) du futur SCoT-AEC.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le
Publié sur le site internet du syndicat le*

DONT ACTE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 19 octobre 2026 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de
délégués titulaires
présents : 24/38

L'an deux mille vingt-six le dix-neuf du mois d'octobre, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 6

Etaient présents :

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 30

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme DECUIGNIERES Sylvie, M. DALOZ Jean-Pierre, Mme DORMEYER Sonia, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. MARLIN Patrice, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. TROSSAT Alix, M. GALOPIN Christophe, M. CHALOIN Frédéric, M. GUIGUE Christian, M. COUCHOUX Pascal, M. MOREY Pascal, Mme SIMONNET Chantal, M. SKRZYDLEWSKI Franck, M. JACQUARD Sébastien, Mme ROBELIN Nadine, M. RISSE Arnaud, M. NALTET Jean-Luc, M. FICHET Didier, M. FROMONT Jean-Michel

Date de la
convocation :
12/10/2026

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BONIN Jacky, Mme CHARVIEUX Claudine (Pouvoir de M. CANET Jean-Luc), M. GEOFFROY Ludovic, M. CLERC Pascal, M. VILLEROT Patrick, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : Mme DORMEYER Sonia

Délibération n°2026-058 : Mise en place d'une billetterie en ligne avec la solution Billetweb

- *Vu l'acte de création de la régie de recettes « Boutique et prestations de services » sur le Bureau de Louhans de l'Office de Tourisme ;*
- *Vu les prestations de services réalisées par l'Office de Tourisme ;*
- *Vu les billetteries réalisées par l'Office de Tourisme pour le compte de tiers ;*

L'Office de Tourisme assure, dans le cadre de ses régies de recettes, la billetterie pour les animations et visites qu'il organise, ainsi que la billetterie pour le compte de tiers (concerts, repas, spectacles, visites, ...).

A ce jour, la réservation et/ou le paiement de ces prestations se font directement au guichet de l'Office de Tourisme, ou par téléphone (pour les pré-réservations) durant les horaires d'ouverture de l'Office de Tourisme.

Afin de faciliter la commercialisation de ces prestations, d'améliorer l'accessibilité de la billetterie pour les visiteurs (éloignés du point de vente et/ou ne pouvant se déplacer à l'Office de Tourisme pendant les heures d'ouverture), il est proposé de recourir au service de billetterie en ligne Billetweb, permettant notamment la création d'événements, la réservation et/ou le paiement en ligne, l'émission de billets électroniques ainsi que le suivi des ventes.

La commission demandée par Billetweb sur les billets vendus en ligne par son intermédiaire est de 0,29€ + 1% du prix de vente par billet vendu. Billetweb reversera le montant total net des ventes (déduction faite des commissions) à l'Office de Tourisme.

Le recours à ce service permettra notamment de disposer d'un outil complémentaire à la vente réalisée aux guichets de l'Office de Tourisme.

Ce service de billetterie en ligne pourra également être proposé dans le cadre des billetteries réalisées pour le compte de tiers, selon les modalités définies par convention avec chaque partenaire. Le montant

de la commission minimum revenant à l'Office de Tourisme pour la billetterie étant actuellement de 3%, une commission de 5% minimum sera appliquée aux ventes réalisées en ligne via cette solution.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le recours à la solution de billetterie en ligne Billetweb pour les prestations que l'Office de Tourisme commercialise ainsi que pour les billetteries réalisées pour le compte de tiers selon les modalités exposées ci-dessus.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le
Publié sur le site internet du syndicat le*

DECISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

 **Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 19 octobre 2026 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de
délégués titulaires
présents : 24/38

L'an deux mille vingt-six le dix-neuf du mois d'octobre, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 6

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme DECUIGNIERES Sylvie, M. DALOZ Jean-Pierre, Mme DORMEYER Sonia, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. MARLIN Patrice, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. TROSSAT Alix, M. GALOPIN Christophe, M. CHALOIN Frédéric, M. GUIGUE Christian, M. COUCHOUX Pascal, M. MOREY Pascal, Mme SIMONNET Chantal, M. SKRZYDLEWSKI Franck, M. JACQUARD Sébastien, Mme ROBELIN Nadine, M. RISSE Arnaud, M. NALTET Jean-Luc, M. FICHET Didier, M. FROMONT Jean-Michel

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 30

Date de la
convocation :
12/10/2026

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BONIN Jacky, Mme CHARVIEUX Claudine (Pouvoir de M. CANET Jean-Luc), M. GEOFFROY Ludovic, M. CLERC Pascal, M. VILLEROT Patrick, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : Mme DORMEYER Sonia

Délibération n°2026-059 : Office de Tourisme : Tarifs des partenariats 2027

- *Vu la réunion de bureau du 5 octobre 2026 ;*
- *Vu la réunion du Conseil d'exploitation de la régie « Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne » le 15 septembre 2026 ;*

L'Office de Tourisme propose chaque année aux acteurs touristiques du territoire des solutions de partenariats. Ceux-ci se traduisent par une mise en avant dans le magazine pratique (annonce professionnelle ou encart publicitaire), dans les e-brochures hébergement et restauration (annonces professionnelle) mais aussi par la proposition de la solution Weebnb pour les hébergeurs (affichage des disponibilités sur le site web de l'Office de Tourisme et synchronisation avec les plateformes de réservation, possibilité de bénéficier d'un site web pour son hébergement, fourniture d'un livret d'accueil utile aux clients, ...). D'autres services sont inclus dans les partenariats tels que la mise à disposition des brochures du partenaire en libre-service dans les bureaux d'information touristique, la diffusion de l'établissement sur l'écran d'accueil, l'affichage des disponibilités en saison dans les bureaux d'information touristique, une publication dédiée sur les réseaux sociaux, la réception des newsletters professionnelles, un accompagnement personnalisé à la mise à jour des informations sur Décibelles Data, l'invitation à un Eductour découverte, la mise à disposition d'un pack documentation).

Les partenariats suivants sont proposés :

Le Partenariat Visibilité :

	Hébergeurs	Restaurateurs	Sites, activités de loisirs, producteurs locaux, artisans d'art..
Tarifs TTC	100 euros	100 euros	100 euros

Contenu du Partenariat	Annonce professionnelle dans la e-brochure correspondant à leur activité (texte, photo, infos pratiques) + Service disponibilités et synchronisation des calendriers de la solution Weebnb.	Annonce professionnelle dans la e-brochure (texte, photo, infos pratiques) Sets de table durant la saison estivale (quantités limitées)	Annonce professionnelle (texte, photo, infos pratiques) dans le petit guide pratique (5 000 exemplaires)
-------------------------------	--	--	--

Le Partenariat « + Hébergeurs » (option)

Tarifs TTC	60 euros/an
Contenu de l'option	Site Internet Weebnb ou renouvellement de l'hébergement du site Weebnb : site clé en main aux couleurs de l'OT, disponible en anglais, livret d'accueil numérique, intégrant la gestion des disponibilités.

Le Partenariat Visibilité + (encarts publicitaires dans le magazine (partie guide pratique):

Encart (en page intérieure)	1/4 page	1/2 page
Tarifs TTC	250 euros	400 euros

Service de Billetterie (pour les prestataires touristiques et/ou les organisateurs d'événements)

Type Billetterie	Commission
Au guichet des BIT (vente physique ou uniquement guichet de vente sans paramétrage OT)	3% minimum
En ligne avec Billetweb (avec paramétrage OT)	5% minimum

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** les tarifs de partenariats commerciaux 2027 qui seront proposés aux acteurs touristiques par la Régie « Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne ».

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le
Publié sur le site internet du syndicat le*

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 19 octobre 2026 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de
délégués titulaires
présents : 24/38

L'an deux mille vingt-six le dix-neuf du mois d'octobre, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 6

Etaient présents :

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 30

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme DECUIGNIERES Sylvie, M. DALOZ Jean-Pierre, Mme DORMEYER Sonia, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. MARLIN Patrice, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. TROSSAT Alix, M. GALOPIN Christophe, M. CHALOIN Frédéric, M. GUIGUE Christian, M. COUCHOUX Pascal, M. MOREY Pascal, Mme SIMONNET Chantal, M. SKRZYDLEWSKI Franck, M. JACQUARD Sébastien, Mme ROBELIN Nadine, M. RISSE Arnaud, M. NALTET Jean-Luc, M. FICHET Didier, M. FROMONT Jean-Michel

Date de la
convocation :
12/10/2026

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BONIN Jacky, Mme CHARVIEUX Claudine (Pouvoir de M. CANET Jean-Luc), M. GEOFFROY Ludovic, M. CLERC Pascal, M. VILLEROT Patrick, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : Mme DORMEYER Sonia

Délibération n°2026-060 : Mise à jour des tarifs de vente boutique et prestations de services de l'Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne

- *Considérant l'article 4 des statuts de la régie « Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne » ;*
- *Vu la délibération n°2025-049 du comité syndical du 15 décembre 2025, fixant les tarifs de vente boutique et prestations de services de la « Régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne » ;*
- *Vu l'avis du Conseil d'exploitation du 15 septembre 2026 ;*

M. le Président propose de mettre à jour les tarifs de vente boutique et prestations de services pour la régie « Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne ».

La liste de l'ensemble des objets vendus en boutique en achat-revente ou en dépôt-vente, ainsi que les différents tarifs de prestations, services touristiques, partenariats, est transmise. Les ajouts ou modifications sont présentés..

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** la mise à jour de la liste des tarifs de produits boutique, prestations de services et partenariats listés en annexe.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le
Publié sur le site internet du syndicat le*

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

 Le Président
Anthony VADOT
Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 19 octobre 2026 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de
délégués titulaires
présents : 24/38

L'an deux mille vingt-six le six du mois de juillet, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 6

Etaient présents :

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 30

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme RIVOIRE-JACQUINOT Carole, M. DALOZ Jean-Pierre, Mme DORMEYER Sonia, M. BESSON Stéphane, M. MOREY Raphaël, M. LAURENCY Didier, M. MARLIN Patrice, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. CANET Jean-Luc, M. TROSSAT Alix, M. GROS Stéphane, M. GALOPIN Christophe, M. CHALOIN Frédéric, M. GUIGUE Christian, M. COUCHOUX Pascal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, Mme SIMONNET Chantal, M. TISSOT Cédric, M. SKRZYDLEWSKI Franck, M. BOUCHET Sunny, M. JACQUARD Sébastien, Mme ROBELIN Nadine, M. SIMONIN Jean, M. RISSE Arnaud, M. FICHET Didier.

Date de la
convocation :
12/10/2026

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme BUISSON Fabienne, Mme CHARVIEUX Claudine (Pouvoir de M. JACQUINOT Nicolas), M. CLERC Pascal, Mme PRUDENT Marie-Agnès, Mme ESTELA Christiane.

Secrétaire de séance : Mme DORMEYER Sonia

Délibération n°2026-061 : Décision modificative n°2 du budget principal voté le 9 février 2026

- Vu le budget principal voté le 9 février 2026 ;
- Vu le bilan de l'action « Mieux Manger pour Tous » réalisé au 30 juin 2026 ;
- Considérant la réunion de bureau du 5 octobre 2026 ;

Les titres de recettes émis par les Centres d'Action Sociale de Louhans-Chateaurenaud et Cuisery de janvier à juin 2026, pour le remboursement des chèques alimentaires pour l'action « Mieux Manger pour Tous » ont dépassé le montant prévu au budget 2026. Il convient donc d'augmenter les crédits inscrits au chapitre 65. Par conséquent, il est proposé la décision modificative comme détaillée ci-dessous :

FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES

Au chapitre 012 – article 64131 – Rémunération personnel non titulaire	- 5 000 euros
Au chapitre 65 – article 65134 – Aides (versements aux CCAS)	+ 5 000 euros

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 comme détaillée ci-dessus.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le
Publié sur le site internet du syndicat le

DECISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

 Le Président
Anthony VADOT
Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 19 octobre 2026 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de
délégués titulaires
présents : 24/38

L'an deux mille vingt-six le dix-neuf du mois d'octobre, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 6

Etaient présents :

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 30

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme DECUIGNIERES Sylvie, M. DALOZ Jean-Pierre, Mme DORMEYER Sonia, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. MARLIN Patrice, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. TROSSAT Alix, M. GALOPIN Christophe, M. CHALOIN Frédéric, M. GUIGUE Christian, M. COUCHOUX Pascal, M. MOREY Pascal, Mme SIMONNET Chantal, M. SKRZYDLEWSKI Franck, M. JACQUARD Sébastien, Mme ROBELIN Nadine, M. RISSE Arnaud, M. NALTET Jean-Luc, M. FICHET Didier, M. FROMONT Jean-Michel

Date de la
convocation :
12/10/2026

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BONIN Jacky, Mme CHARVIEUX Claudine (Pouvoir de M. CANET Jean-Luc), M. GEOFFROY Ludovic, M. CLERC Pascal, M. VILLEROT Patrick, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : Mme DORMEYER Sonia

Délibération n°2026-062 : Convention-cadre avec le Centre de Gestion 71

- *Vu le Code général des collectivités territoriales ;*
- *Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 452-1 à L. 452-48 ;*
- *Vu le Décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion ;*
- *Considérant la nécessité de formaliser le consentement de l'établissement souhaitant bénéficier des missions complémentaires facultatives proposées par le CDG 71 ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 5 octobre 2026 ;*

Le Centre de Gestion de la Saône-et-Loire assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par le Code général de la fonction publique. Notamment, il lui revient d'assurer la gestion des carrières des agents, de gérer la bourse de l'emploi ou encore d'assurer le fonctionnement des instances paritaires.

Au-delà des missions obligatoires, le CDG 71 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités et établissements publics par l'exercice d'autres missions.

Celles-ci sont proposées par le CDG 71 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités et établissements publics un accompagnement pertinent et adapté en matière de gestion des ressources humaines.

Elles sont composées de :

- missions additionnelles financées par la cotisation additionnelle,
- prestations facultatives qui font l'objet d'une tarification qui varie en fonction de leur objet.

Le recours aux prestations facultatives est ouvert sur demande à toutes les collectivités et établissements du département.

Afin de formaliser le consentement à la cotisation additionnelle et l'accès aux prestations facultatives, l'adhésion fait l'objet de la conclusion d'une convention-cadre.

Le taux de la cotisation additionnelle et les tarifs des prestations facultatives sont fixés chaque année par le Conseil d'administration du CDG 71 avant le 30 novembre de l'année n pour une application à partir du 1er janvier de l'année n+1.

La convention cadre proposée a pour objet de définir les conditions d'accès aux missions proposées par le CDG 71, conformément aux articles L. 452-40 à L. 452-48 Code général de la fonction publique.

La signature vaut adhésion de principe aux conditions générales applicables à chaque mission, sans obligation de recours effectif à l'ensemble d'entre elles.

La signature de la présente convention vaut :

- Adhésion aux missions additionnelles, qui complètent les missions obligatoires, financées par la cotisation additionnelle,
- Adhésion de principe de la collectivité ou de l'établissement à l'ensemble des missions facultatives proposées par le CDG 71,
- Acceptation par la collectivité ou l'établissement de toutes les conditions générales, particulières et financières prévues pour chaque mission facultative mise en place par le CDG 71.

Les missions financées par cotisation additionnelle

Le CDG 71 met à disposition de ses affiliés un socle de prestations accessibles automatiquement et financé par une cotisation additionnelle à la cotisation obligatoire. Les prestations financées par la cotisation additionnelle sont les suivantes :

Thème	Activité	Descriptif
Emploi mobilité	RSU	Conseil individualisé aux collectivités pour compléter leur RSU (rapport social unique)
	GPEEC	Réalisation d'études statistiques
	Emploi	Établissement de partenariats avec France Travail, Cap emploi, missions locales notamment
		Développement de la marque employeur « Objectif Emploi »
		Aide au recrutement, sourcing, fourniture de CV notamment poste SGM (en dehors de la prestation)
	SGM	Ingénierie pour la mise en place de la formation des demandeurs d'emploi au métier de SGM + en 2025, rémunération du prestataire
		Ingénierie pour la mise en place de FOSDEM
		Mise à disposition d'outils spécifiques dans le cadre de l'animation du réseau de SGM
	Formation	Démarche QUALIOPi initiée en 2025
	Apprentissage Attractivité	Promotion de la licence professionnelle CCE proposée par l'Université de Bourgogne Franche-Comté
Santé au travail et prévention des risques	CMU	Réponses et conseils en matière de gestion de la maladie, des accidents...des agents territoriaux/ mise en relation des collectivités avec les médecins experts
		Organisation d'ateliers du CDG (information/formation) par les gestionnaires CMU
	Prévention	Réponses aux questions des collectivités reçues directement ou par l'intermédiaire de l'AMSL Animation d'un réseau des préventeurs, réunions d'information/formation spécifiques, veille

	Prévoyance	Ingénierie (prise en charge frais AMO) puis mise en place de convention de participation A la date du 01/01/2025 : convention de participation avec adhésion obligatoire (ingénierie, dialogue social départemental, accord collectif départemental, CPPS)
	Santé	Ingénierie (prise en charge frais AMO) puis mise en place d'une convention de participation à partir du 1 ^{er} janvier 2025
Handicap et maintien dans l'emploi	Cellule PDP	Cellule de prévention de la désinsertion professionnelle, équipe pluridisciplinaire
	Immersion	Stages en immersion inter-collectivités
	Conseil	Conseil aux collectivités sur les aides pour les aménagements de poste
	Assistance	Demandes d'aides au FIPHP
Administration du personnel	Paies	Réponses aux demandes de conseil des collectivités non adhérentes au service paye à façon
	Carrières	Mise à disposition de modèles d'arrêtés + SMD (service métiers déconcentrés)
		Communication sur les évolutions réglementaires relatives notamment aux SGM En décembre 2024 : journée d'information dédiée + rendez-vous individualisés
	Juridique	Accès au fonds documentaire des CIG Petite Couronne et CIG Grande Couronne
		Réponses et conseils juridiques sur la situation des agents contractuels
		Production de fiches pratiques
		Calcul des indemnités de licenciement
		Calcul des indemnités de rupture conventionnelle
Missions de conseil et d'assistance	MPO	Médiation préalable obligatoire Participation du CDG 71 à la phase d'expérimentation du projet
	Signalement	Mise en place d'une cellule pluridisciplinaire dans le cadre du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes.
Gestion des documents et des données	RGPD	Production de fiches pratiques destinées à toutes les collectivités (adhérentes ou non à la prestation RGPD)
	Archives	Production de fiches pratiques destinées à toutes les collectivités (adhérentes ou non à la prestation Archives), projet 2026
Autres	Communication	Site internet/ publications réseaux sociaux/ vidéo de présentation des activités/ print...
	Réseaux (Autres)	Réseau des DGS/DGA/DRH avec notamment des petits-déjeuners thématiques
		Journée des employeurs territoriaux (élus et dirigeants territoriaux)
	Apprentissage	Accueil d'alternants dans les services du CDG 71

Le CDG 71 souhaitant s'adapter constamment aux besoins des collectivités et établissement du département, les prestations détaillées dans chaque rubrique sont susceptibles d'évoluer et/ou de s'enrichir.

Les prestations facultatives

Le CDG 71 propose de nombreuses prestations facultatives aux employeurs territoriaux.

La présente convention permet, sur demande expresse de la collectivité ou de l'établissement, de faire appel aux prestations facultatives proposées par le CDG 71. Le déclenchement des différentes missions intervient, selon les cas, par la signature d'un formulaire de demande d'adhésion ou après acceptation d'un devis proposé par le CDG 71 sur la base de la quantité à prester et des tarifs en vigueur.

A la date de conclusion de la présente convention, les missions proposées par le CDG 71 au titre de ses prestations facultatives sont les suivantes :

Thème	Prestations
Emploi – mobilité	Prestation de recrutement
	Agence d'intérim territorial
Santé au travail et prévention des risques	Service de santé au travail
	Prestations d'accompagnement collectif par un psychologue du travail
	Prestations d'accompagnement individuel par un psychologue du travail
	Prestation « Document unique d'évaluation des risques professionnels »
	Prestation ACFI (agent chargé de la fonction d'inspection)
	Service de médecine de contrôle
	Formation premier secours en santé mentale
Administration du personnel	Gestion externalisée des paies et des indemnités
	Calcul des allocations de retour à l'emploi (ARE)
	Mise à jour du compte individuel retraite (en remplacement du QCIR)
	Simulation de calcul de pension de retraite (3 calculs maximum)
	Demande de retraite : Normale / Progressive.
	Demande de retraite : pour invalidité / au titre de fonctionnaire handicapé.
	Demande de retraite « normale » suite à simulation (s) ou mise à jour du compte retraite réalisé(s) par le CDG et facturé(s) moins de 2 mois avant la nouvelle demande
Missions de conseil et d'assistance	Projet de territoire et Charte de gouvernance
	Projet de mandat
	Mutualisation
	Transferts de compétences
	Fusions, modifications et dissolutions d'EPCI
	Création de communes
	Projet d'administration
	Relations élus-services
	Projet de service
	Diagnostic organisationnel et réorganisation
	Enquête administrative
	Co-développement
	Organisation du temps travail
	Règlement intérieur
	Outils RH (organigramme, fiches de postes...)
	Mise en œuvre ou réforme du régime indemnitaire (RIFSEEP)
	Animation de séminaires et d'ateliers de co-construction
	Médiation à l'initiative du juge, médiation à l'initiative des parties

Gestion des documents et des données	Mission d'assistance et de conseil dans le cadre d'une mission de référent déontologue pour les élus
	Autres sujets
	Prestation d'accompagnement à la protection des données (incluant Délégué à la Protection des Données)
	Conseil en gestion des données
	Prestation d'assistance à l'archivage

Certaines prestations ci-dessus sont concernées par la signature préalable d'une **demande d'adhésion** formalisée par le **formulaire d'adhésion** figurant en **annexe** et sont régies par les **conditions particulières suivantes** :

Service de santé au travail	L'accès au service est effectif dès réception de la demande d'adhésion, la cotisation est due pour l'année entière. Engagement d'un an avec renouvellement par tacite reconduction au 1er janvier de chaque année, sauf résiliation notifiée par lettre recommandée avant le 1er novembre de l'année n pour une date d'effet au 1er janvier de l'année n+1.
Gestion externalisée des paies et des indemnités	Toute demande d'adhésion réceptionnée avant le 15 du mois prend effet le 1er jour du troisième mois suivant sa réception. Engagement d'un an avec renouvellement par tacite reconduction, d'année en année, sauf demande de résiliation envoyée par lettre recommandée en respectant un délai de préavis de 1 mois minimum.
Prestation d'accompagnement à la protection des données incluant la mise à disposition d'un DPO	Demande d'adhésion réceptionnée par le CDG 71 avant le 15 du mois pour une prise d'effet le 1er du mois suivant. / Engagement de trois ans / Pas de tacite reconduction.

La demande d'adhésion à tout ou partie des prestations facultatives peut intervenir au moment de la conclusion de la convention-cadre, ou à tout moment sous réserve d'un délai d'adhésion fixé par les conditions particulières ci-dessus.

Les renouvellements tacites exposés ci-dessus prennent effet **le 1er janvier de l'année civile concernée**. Ainsi, à la suite d'un renouvellement tacite, les collectivités adhérentes à ces prestations sont engagées chaque année du 1er janvier au 31 décembre.

Le CDG 71 souhaitant s'adapter constamment aux besoins des collectivités et établissement du département, les prestations détaillées dans chaque rubrique sont susceptibles d'évoluer et/ou de s'enrichir. La liste ci-dessus n'est donc pas exhaustive.

Au vu de ces éléments, l'autorité territoriale propose aux membres de l'organe délibérant de l'autoriser à signer la convention-cadre présentée en annexe basée sur le modèle du CDG71.

Prestation d'accompagnement à la protection des données incluant la mise à disposition d'un DPO

Le Président rappelle ensuite que l'ensemble des administrations et entreprises sont tenues de se conformer au Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD) depuis 2018. Ce texte est basé sur la responsabilisation des acteurs. Il appartient aux collectivités de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer une protection optimale des données personnelles qu'elles utilisent.

Il en découle l'obligation :

- de nommer un délégué à la protection des données, le DPO,
- d'établir une cartographie de tous les traitements, flux et circuits de données personnelles,
- de mettre en place un plan d'actions pour mettre en conformité les traitements qui ne le sont pas,
- de tenir à jour un registre des traitements.

En outre, le RGPD impose que, dès la création d'un traitement ou service, la protection des données à caractère personnel soit prise en compte. Cela induit de minimiser autant que possible la collecte de données personnelles nécessaires à la finalité du service, de déterminer leur durée de conservation, de préparer les mentions d'information et le recueil du consentement des intéressés.

En cas de fuite de données, la collectivité devra notifier auprès de la CNIL la violation de son système dans un délai de 72 heures, et en informer corrélativement les personnes dont les données figuraient dans les traitements.

La CNIL effectuera un contrôle a posteriori. Cela induit que les collectivités devront être en mesure de prouver à tout moment que tout est mis en œuvre pour garantir la vie privée des usagers et des agents et qu'elles se trouvent en conformité avec le RGPD. En cas de manquements, le texte prévoit des amendes et sanctions administratives et pénales lourdes.

Le Syndicat mixte ne dispose pas des moyens humains et techniques nécessaires à ces missions. La mutualisation de cette démarche semble être un moyen pertinent d'optimiser les compétences requises et les coûts générés. Ainsi il est proposé de renouveler l'adhésion à la prestation d'accompagnement à la protection des données incluant la mise à disposition d'un DPO telle que décrite dans le tableau ci-dessus. Cette prestation, dont le coût est proportionnel au nombre de traitements et services gérés par la collectivité, s'élève pour le Syndicat à 432€/ an.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **ADHERE** à la convention cadre du CDG 71.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention-cadre proposée par le CDG 71, tous avenants et actes subséquents.
- **APPROUVE** la nomination du DPO mutualisé du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de Saône-et-Loire.
- **AUTORISE** le Président à signer le formulaire d'adhésion à la prestation d'accompagnement à la protection des données.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget principal.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le
Publié sur le site internet du syndicat le*

DECISION ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne.**



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 19 octobre 2026 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de
délégués titulaires
présents : 24/38

L'an deux mille vingt-six le dix-neuf du mois d'octobre, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 6

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme DECUIGNIERES Sylvie, M. DALOZ Jean-Pierre, Mme DORMEYER Sonia, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. MARLIN Patrice, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. TROSSAT Alix, M. GALOPIN Christophe, M. CHALOIN Frédéric, M. GUIGUE Christian, M. COUCHOUX Pascal, M. MOREY Pascal, Mme SIMONNET Chantal, M. SKRZYDLEWSKI Franck, M. JACQUARD Sébastien, Mme ROBELIN Nadine, M. RISSE Arnaud, M. NALTET Jean-Luc, M. FICHET Didier, M. FROMONT Jean-Michel

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 30

Date de la
convocation :
12/10/2026

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BONIN Jacky, Mme CHARVIEUX Claudine (Pouvoir de M. CANET Jean-Luc), M. GEOFFROY Ludovic, M. CLERC Pascal, M. VILLEROT Patrick, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : Mme DORMEYER Sonia

Délibération n°2026-063 : Signature du Projet Territorial de Santé Mentale PTSM 2025-2030 de Saône-et-Loire

- *Vu la convention cadre du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne signée le 27 mars 2019 ;*
- *Vu le contrat local de santé (CLS) sur le Pays de la Bresse bourguignonne signé le 2 décembre 2025 ;*
- *Vu l'axe « Santé mentale et psychiatrie » du CLS 2025-2030 ;*
- *Vu le courrier envoyé le 10 août 2026 par la direction territoriale de Saône-et-Loire de l'Agence Régionale de Santé ARS Bourgogne-Franche-Comté ;*
- *Considérant la consultation des membres du Conseil Territorial de Santé CTS de Saône-et-Loire ;*
- *Considérant la consultation de la CPTS Bresse bourguignonne en tant que membre de la CTS et signataire du PTSM ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 5 octobre 2026 ;*

L'ARS Bourgogne-Franche-Comté a transmis un courrier expliquant que le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM), dont la précédente programmation arrive à son terme, fait aujourd'hui l'objet d'un renouvellement afin de poursuivre et de renforcer la dynamique partenariale engagée au service de la santé mentale.

La nouvelle version du projet a recueilli un avis favorable des Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM) ainsi que du Conseil Territorial de Santé (CTS). Elle traduit l'engagement collectif des acteurs du territoire autour d'orientations partagées, répondant aux enjeux actuels de prévention, d'accompagnement et d'accès aux soins en santé mentale.

Au regard de l'implication de la Bresse bourguignonne dans le cadre de son Contrat Local de Santé (CLS) et de l'intérêt porté localement aux politiques publiques de santé, le CTS souhaiterait pouvoir compter à nouveau sur l'engagement du Syndicat Mixte en tant que signataire de ce nouveau PTSM.

Cette signature témoignerait du soutien bressan à cette démarche et de la volonté locale de contribuer, aux côtés de l'ensemble des partenaires, à la mise en œuvre d'une politique territoriale ambitieuse en faveur de la santé mentale.

Le plan d'actions du PTSM 2025-2030, en annexe, est le suivant :

Axe 1 Développer la prévention et la promotion de la santé mentale

- 1.1 Déployer une ou des action(s) de prévention périnatale
- 1.2 Renforcer la prévention en santé mentale auprès des jeunes
- 1.3 Elaborer un outil d'autoréflexion et de sensibilisation à la santé mentale à destination du grand public
- 1.4 Prévenir les tentatives de suicide en généralisant le dispositif Vigilans et promouvant les ressources d'écoute
- 1.5 Elaborer un guide d'indicateurs socio-économiques à titre d'aide aux analyses et décisions en matière de santé mentale

Axe 2 Favoriser le repérage précoce des troubles psychiques et l'accès au diagnostic

- 2.1 Former / Outiller les professionnels de premiers recours dans une logique de gradation des soins
- 2.2 Poursuivre le déploiement des formations Premiers Secours en Santé Mentale PSSM

Axe 3 Promouvoir des parcours de santé et de vie de qualité en vue du rétablissement des personnes concernées

- 3.1 Communiquer sur le rôle de RéseauPsy comme point d'informations et d'orientation
- 3.2 Mettre en place un outil départemental partagé de transmission de sortie d'hospitalisation en psychiatrie (vers les Etablissements de Services Sociaux et Médico Sociaux ESSMS et à domicile)
- 3.3 Accélérer le déploiement de la fonction d'Infirmier (ère) en Pratique Avancée IPA en psychiatrie
- 3.4 Renforcer l'accès à la médecine générale et aux soins somatiques adaptés pour les personnes vivant avec des troubles de santé mentale y compris les problématiques addictives et autres vulnérabilités psycho-sociales
- 3.5 Mettre en place des solutions de téléconsultation dans les zones les moins dotées
- 3.6 Développer les projets de recherche
- 3.7 Soutenir la coordination opérationnelle du parcours addictologie en articulation avec la santé mentale

Axe 4 Favoriser le respect des droits des personnes concernées et de leurs aidants, et le renforcement de leur pouvoir d'agir

- 4.1 Intégrer les usagers dans les instances du PTSM
- 4.2 Déployer largement le programme BREF d'aide aux aidants
- 4.3 Evaluer la satisfaction des patients
- 4.4 Structurer et développer la pair-aidance sur le territoire

Axe 5 Soutenir la coordination territoriale, l'interconnaissance et la lisibilité de l'offre

- 5.1 Equiper les professionnels et les structures de la Messagerie Sécurisée de Santé
- 5.2 Réaliser une cartographie de l'offre et des ressources en santé mentale sur le territoire
- 5.3 Organiser des rencontres interprofessionnelles et multisectorielles
- 5.4 Organiser des stages croisés entre acteurs sanitaires et médico-sociaux
- 5.5 Assurer une communication territoriale régulière sur l'offre, les dispositifs et le PTSM

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** M. le Président à signer le PTSM 2025-2030 de Saône-et-Loire.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le
Publié sur le site internet du syndicat le*

DECISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 19 octobre 2026 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de
délégués titulaires
présents : 24/38

L'an deux mille vingt-six le dix-neuf du mois d'octobre, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 6

Etaient présents :

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 30

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme DECUIGNIERES Sylvie, M. DALOZ Jean-Pierre, Mme DORMEYER Sonia, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. MARLIN Patrice, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. TROSSAT Alix, M. GALOPIN Christophe, M. CHALOIN Frédéric, M. GUIGUE Christian, M. COUCHOUX Pascal, M. MOREY Pascal, Mme SIMONNET Chantal, M. SKRZYDLEWSKI Franck, M. JACQUARD Sébastien, Mme ROBELIN Nadine, M. RISSE Arnaud, M. NALTET Jean-Luc, M. FICHET Didier, M. FROMONT Jean-Michel

Date de la
convocation :
12/10/2026

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BONIN Jacky, Mme CHARVIEUX Claudine (Pouvoir de M. CANET Jean-Luc), M. GEOFFROY Ludovic, M. CLERC Pascal, M. VILLEROT Patrick, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : Mme DORMEYER Sonia

Délibération n°2026-064 : Adoption du règlement intérieur du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 5 octobre 2026 ;*

Conformément aux articles L.2121-8 et L.5211-1 du CGCT, le règlement intérieur doit être adopté dans les 6 mois suivant la date d'installation du nouveau comité syndical soit au plus tard le 18 novembre 2026.

Le contenu du règlement est fixé librement par le comité syndical qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le nouveau règlement en annexe annule et remplace le règlement précédent.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le règlement intérieur tel qu'annexé.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le
Publié sur le site internet du syndicat le*

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

 Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 19 octobre 2026 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de
délégués titulaires
présents : 24/38

L'an deux mille vingt-six le dix-neuf du mois d'octobre, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 6

Etaient présents :

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 30

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme DECUIGNIERES Sylvie, M. DALOZ Jean-Pierre, Mme DORMEYER Sonia, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. MARLIN Patrice, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. TROSSAT Alix, M. GALOPIN Christophe, M. CHALOIN Frédéric, M. GUIGUE Christian, M. COUCHOUX Pascal, M. MOREY Pascal, Mme SIMONNET Chantal, M. SKRZYDLEWSKI Franck, M. JACQUARD Sébastien, Mme ROBELIN Nadine, M. RISSE Arnaud, M. NALTET Jean-Luc, M. FICHET Didier, M. FROMONT Jean-Michel

Date de la
convocation :
12/10/2026

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BONIN Jacky, Mme CHARVIEUX Claudine (Pouvoir de M. CANET Jean-Luc), M. GEOFFROY Ludovic, M. CLERC Pascal, M. VILLEROT Patrick, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : Mme DORMEYER Sonia

Délibération n°2026-057 : Renouvellement de la ligne de trésorerie

- *Vu la délibération n°2017-018 du 6 février 2017 concernant l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole ;*
- *Vu la délibération n°2025-040 du 22 septembre 2025 concernant le renouvellement de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole ;*
- *Considérant la date limite au 25 octobre 2026 ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 5 octobre 2026 ;*

Le renouvellement de la ligne de trésorerie est nécessaire compte-tenu des retards des financeurs pour les accords et les versements des subventions attendues.

La ligne de trésorerie permet à l'emprunteur d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirage ») lorsqu'il le souhaite.

Les conditions proposées pour 2026 par le Crédit agricole sont les suivantes (au 2 octobre 2026) :

- **Objet** : Financement des besoins de trésorerie liés au budget de fonctionnement
- **Montant** : 200 000 €uros
- **Durée** : 12 mois
- **Taux d'intérêt** : moyenne mensuelle de l'Euribor 3 Mois (valeur actuelle au 02/10/2026 : 2.64%) + 0,80%
- **Taux plancher** : 0,80%
- **Commission de réservation** : 200,00 €uros
- **Type d'amortissement** : capital IN FINE
- **Périodicité des intérêts** : intérêts payables à terme échu chaque trimestre civil

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Président à contracter auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Centre-est un emprunt de 200 000 Euros.
- **AUTORISE** le Président à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie dans les conditions prévues par ledit contrat.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire au renouvellement de la ligne de trésorerie.

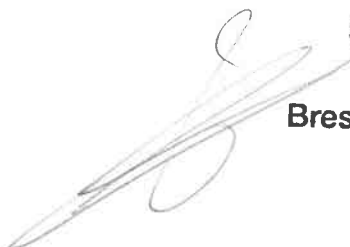
*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 22/10/2026
Publié sur le site internet du syndicat le 22/10/2026*

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 19 octobre 2026 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de
délégués titulaires
présents : 24/38

L'an deux mille vingt-six le dix-neuf du mois d'octobre, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 6

Etaient présents :

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 30

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme DECUIGNIERES Sylvie, M. DALOZ Jean-Pierre, Mme DORMEYER Sonia, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. MARLIN Patrice, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. TROSSAT Alix, M. GALOPIN Christophe, M. CHALOIN Frédéric, M. GUIGUE Christian, M. COUCHOUX Pascal, M. MOREY Pascal, Mme SIMONNET Chantal, M. SKRZYDLEWSKI Franck, M. JACQUARD Sébastien, Mme ROBELIN Nadine, M. RISSE Arnaud, M. NALTET Jean-Luc, M. FICHET Didier, M. FROMONT Jean-Michel

Date de la
convocation :
12/10/2026

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BONIN Jacky, Mme CHARVIEUX Claudine (Pouvoir de M. CANET Jean-Luc), M. GEOFFROY Ludovic, M. CLERC Pascal, M. VILLEROT Patrick, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : Mme DORMEYER Sonia

Délibération n°2026-056 : Participation complémentaire des Communautés de Communes pour l'année 2026

- Vu le budget primitif 2026 ;
- Vu la délibération n°2026-017 du 9 février 2026 relative au vote de la participation des communautés de communes 2026 ;
- Considérant l'absence de réponse au courrier du 28 avril 2026 envoyé à la Préfecture de Saône-et-Loire pour le financement, par le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire FNADT et/ou le Fonds Vert, de l'ingénierie 2026 du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne consacrée aux dispositifs de transition souhaités par l'Etat ;
- Considérant que les 40 000 euros accordés fin 2025 par la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt DRAAF pour le niveau 2 du Projet Alimentaire Territorial PAT ne peuvent pas faire l'objet ni d'avance ni d'acompte en 2026 ;
- Considérant les complexités régionales pour obtenir les subventions européennes ;
- Considérant la réunion de bureau du 5 octobre 2026 ;

M. le Président rappelle la participation des communautés de communes telle que votée le 9 février 2026 :

Communauté de communes	Pop. municipale 2023 (chiffres au 1 ^{er} janvier 2026)	Proposition en € par habitant / Tourisme	Sous-total compétence Tourisme	Proposition en € par habitant / développement local (dont santé) et aménagement (dont PCAET)	Sous-total compétence développement local (dont santé) et aménagement (dont PCAET)	Participation 2026
Bresse Louhannaise Intercom'	28 306	3,40	96 240,40	2,68	75 860,08	172 100,48

Terres de Bresse	22 905	3,40	77 877,00	2,68	61 385,40	139 262,40
Bresse Revermont 71	10 065	3,40	34 221,00	2,68	26 974,20	61 195,20
Bresse Nord Intercom	6 614	3,40	22 487,60	2,68	17 725,52	40 213,12
TOTAL	67 890		230 826,00		181 945,20	412 771,20

M. le Président explique qu'une participation complémentaire est nécessaire pour la compétence développement local suite aux retards des financeurs pour les accords et les versements de subventions attendues.

Ainsi, M. le Président propose les participations complémentaires suivantes pour chaque communauté de communes :

Communauté de communes	Pop. municipale 2023 (chiffres au 1 ^{er} janvier 2026)	Proposition en € par habitant / développement local (dont santé) et aménagement (dont PCAET)	Sous-total compétence développement local (dont santé) et aménagement (dont PCAET)	Participation complémentaire 2026
Bresse Louhannaise Intercom'	28 306	1,10	31 136,60	31 136,60
Terres de Bresse	22 905	1,10	25 195,50	25 195,50
Bresse Revermont 71	10 065	1,10	11 071,50	11 071,50
Bresse Nord Intercom	6 614	1,10	7 275,40	7 275,40
TOTAL	67 890		74 678,90	74 678,90

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la participation complémentaire des communautés de communes telle qu'indiquée ci-dessus, pour l'année 2026, dans les conditions prévues à l'article 13 des statuts du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 22/10/2026
Publié sur le site internet du syndicat le 22/10/2026

DECISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne